2026 07 02

BRETTEVILLE SUR ODON
Arrondissement de CAEN
Canton de Caen I
Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation **:**
Le 4 septembre 2026

L'an DEUX MIL VINGT SIX
Le 14 septembre 2026 à 18 H 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice MACHURET, Maire.

Date d'affichage **:**
Le 07 septembre 2026

Etaient présents **:**
Monsieur **Patrice MACHURET, Maire,**
Mesdames : **ASSELINE, BARNAUD, BLANC, DAUSSE, FAUVEL, GODARD, HOCHET, LAMY, LECOUVEY, LEBOSSÉ, MACHURET, MAC-VICAR, RAINE.**

En exercice **: 27**
Messieurs : **ADAM, BARNAUD, BERTHOUT, BURET, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE GAL, LE MASSON, LE TOURNEUR, LECOUVEY, MANEVY, MORAND, MORTREUX.**

Présents **: 27**

Votants **: 27**

Grégory LE MASSON est désigné secrétaire de séance.

OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DEMANDE D'AVIS SUR CRÉATION D'UNE MICRO-CRÈCHE

La commune de Bretteville-sur-Odon a été sollicitée pour émettre un avis pour la création d'une micro-crèche dans le quartier Koenig. Mme Bigot serait la future directrice franchisée de la crèche « La Cabane d'Achille & Camille », franchise basée à Nancy (66 crèches, 792 enfants, 264 encadrants : éducateurs/trices de Jeunes Enfants (EJE), auxiliaires de puériculture, infirmières, animateurs/trices petite enfance et apprenti(e)s CAP Petite Enfance travaillent ensemble auprès des enfants).

Le projet est conventionnel mais avec une amplitude horaire importante (5h30-22h30) et plus encore le vendredi soir. Il comporte un volet « découverte et respect de la Nature ». La micro-crèche est composée de 2 structures identiques de 12 places soit 24 places.

Le public ciblé n'est pas du tout le même que celui de la crèche « Galipette ». En effet, une place dans ce type de crèche coûte aux environs de 15 000 € par an (hors aides) alors qu'à la crèche Galipette nous sommes à 9 500€ et 12 500 € (place entreprise). Ces différences s'expliquent par les subventions reçues (CAF et Mairie). Cette crèche n'entrera donc pas en concurrence avec « Galipette », *(qui a d'ailleurs un bon taux de remplissage)* mais peut-être avec celle située quartier Koenig « les Jeunes Pousses ».

Le Conseil Municipal ne voyant pas d'objection à la création de cette crèche émet, à l'unanimité un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : **18 septembre 2026**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **18 septembre 2026**

Le Maire :

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20260918-20260702-bis-DE
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026

Patrice MACHURET